



MAIRIE DE VERNEVILLE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

Nombre de conseillers élus : **Sous la Présidence de DIEUDONNE Yves, Maire**

15

Conseillers en fonction :

12

Conseillers présents :

10

Procurations : 1

Membres Présents :

KURZ Robert – PAYEN Marie-José – HAMADENE Sandrine
CLAUDE Isabelle - DUCHE Edouard - LECLAIRE Aurore
MERCURI Mathieu - PETIT Mathilde - VITOUX Bertrand

Membre absent excusé : DI NAPOLI Catherine (procuration
à DIEUDONNE Yves)

Membre absent : BROUDOUX Olivier

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DIEUDONNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :

DEMISSION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur LE CORRE Manuel reçu le 8 mars 2022 ainsi qu'un courrier de Monsieur BAUDRIN Pierre reçu le 10 mars 2022 tous deux souhaitant démissionner de leur poste de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Prend acte de la démission de Monsieur Manuel LE CORRE à compter du 8 mars 2022 et de Monsieur BAUDRIN Pierre à compter du 10 mars 2022.

COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 pour la Commune de Vernéville par le Trésorier, visé et signé par l'ordonnateur, n'apporte ni observation, ni réserve de sa part.

11 voix pour

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil municipal a examiné et adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2021 qui fait apparaître comme résultat de clôture les chiffres suivants : pour la section de fonctionnement un excédent de 293 628,97 € et pour la section d'investissement un déficit de 51 759,99 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2021, soit la somme de 293 628,97 €, est affecté pour un montant de 72 759,99 € en section d'investissement et 220 868,98 € en section de fonctionnement

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'augmentation des bases décide de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales comme suit :

- **27,20 %** pour le foncier bâti
- **48,96 %** pour le foncier non bâti

11 voix pour

BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal, après avoir examiné le budget primitif de l'exercice 2022 et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif arrêté en recettes à 545 976,98 € et en dépenses à 505 594 € pour la section de fonctionnement et à 177 453,99 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

10 voix pour, 1 abstention (Leclair Aurore)

MODIFICATION DES STATUTS DE METZ METROPOLE

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 février 2022 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole afin de tenir compte du transfert de la compétence supplémentaire « Production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone » des Communes de Metz Métropole, laquelle sera effective après arrêté du Préfet du département,

VU la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 24 mars 2022,

CONSIDERANT que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal,

APPROUVE la modification des statuts de Metz Métropole

7 voix pour 4 voix contre

CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE POUR L'INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Madame MOUTY Myriam gérante de la Pizzeria « FONTANELLA » à Châtel-Saint-Germain.

Madame MOUTY Myriam sollicite la mise à disposition d'une parcelle de terrain au droit de l'Abribus à Malmaison afin d'y installer un distributeur automatique à pizzas ainsi qu'un distributeur à boissons. Madame MOUTY s'engage à régler les frais de raccordement électrique. En qualité de gestionnaire de la voirie métropolitaine l'Eurométropole autorise cette implantation.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame MOUTY Myriam à occuper une partie du terrain situé au droit de l'Abribus pour un montant annuel de 500 € par distributeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Madame MOUTY Myriam à installer des distributeurs et demande au Maire d'établir les conventions d'occupation précaires et révocables relative à cette opération. Cette autorisation sera consentie pour un montant de 500 € annuel par an et par distributeur pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction.
10 voix pour 1 abstention

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR L'INSTALLATION DE RUCHES

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur Cyrille COLIN et Monsieur Philippe LAVIGNE à installer des ruches et demande à Monsieur le Maire d'établir la convention d'occupation précaire et révocable relative à cette opération. Cette autorisation sera consentie à titre gratuit pour une durée de 3 ans.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL DE METZ

L'association intercommunale dénommée « Syndicat d'Initiative du Val de Metz » a été créée et inscrite au Registre des Associations en date du 21 Juillet 1956. Elle comporte 21 communes adhérentes dont VERNEVILLE.

Au cours de son existence, le Syndicat d'Initiative a connu plusieurs années de pleine activité et d'opérations diverses qui lui ont permis de connaître son apogée jusqu'en 2005.

Depuis cette date, en raison de l'absence d'activités, de problèmes liés à la nomination de nouveaux représentants calquée sur les échéances municipales, de l'intégration des communes dans d'autres structures intercommunales Eurométropole de Metz pour les unes, communauté de communes Mad-et-Moselle pour les autres, l'essoufflement puis l'inexistence de fait caractérisent cette association.

La Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE, siège du Syndicat d'Initiative souhaite, en conséquence, procéder au cours du 3^e trimestre de cette année, à la dissolution du Syndicat d'Initiative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour :

- Désigne Monsieur Yves DIEUDONNE pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de dissolution du Syndicat d'Initiative du Val de Metz.